

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 46 (1917)

Heft: 10

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enfin, dans la province de Cosenza, qui détenait, en 1901, le triste record de l'ignorance crasse, cette proportion était de 79 %.

On croit généralement à l'étranger (et les Italiens du nord ne font rien pour dissiper cette opinion) que les illettrés se trouvent uniquement ou presque dans le *Mezzogiorno*. C'est là une erreur. Si la province de Turin compte 13 % d'illettrés seulement, Gênes en compte 27, Mantoue 36, Rovigo 45. La moyenne générale est, comme on se rappelle, de 48,5. La province septentrionale de Rovigo l'atteint donc, ou presque.

A descendre dans l'Italie centrale, les chiffres ne deviennent pas plus glorieux. Dans la province de Forli, la moyenne des illettrés est de 59. Elle dépasse donc de beaucoup la moyenne générale. Et si ce phénomène est réjouissant (relativement !) pour le *Mezzogiorno* trop décrié, il n'est pas à l'honneur de l'Italie centrale. Dans les autres provinces de la région médiane, les chiffres ne sont pas moins affligeants, Arezzo compte 61, Ancône 55, Bari 70 % d'individus ne sachant ni lire ni écrire.

Tous les Italiens ont leur part de responsabilité dans ce triste phénomène social. Le gouvernement vote des lois sur l'instruction primaire obligatoire et gratuite, mais n'arrive pas à les faire appliquer : on évalue à plusieurs centaines de milliers les petits Italiens qui ne satisfont pas à la loi scolaire. Les communes sont plus coupables encore que le gouvernement central. Elles continuent de mettre à la disposition du maître d'école des locaux infects. Elles n'ont aucunement conscience de l'importance qui s'attache dans un pays libre à l'école publique. Ecoliers et instituteurs, elles sont décidées à faire pour eux le moins de frais possible. Il en est résulté que le recrutement des instituteurs devient de plus en plus difficile. Mal payés, peu considérés, leur sort n'est aucunement enviable. Souvent il faut fermer une école existante faute de trouver un remplaçant.

L'Italie s'est gratifiée récemment d'une nouvelle loi sur l'école primaire qui est pleine de bonnes intentions et introduit des réformes heureuses. Réussira-t-elle à améliorer la situation scolaire du pays ? Peut-être bien, mais il faudra que le gouvernement se décide à tenir la main à ce qu'elle soit appliquée.



BIBLIOGRAPHIES

Causeries. — Revue mensuelle littéraire publiée avec le gracieux concours de professeurs, d'artistes, d'écrivains donnant le compte rendu de nombreuses conférences, en particulier de celles des Hautes-Études, villa des Fougères, Fribourg (Suisse). Abonnements : Suisse, 5 fr. — Pour Instituteurs : Suisse, 4 fr. — Le numéro, 0 fr. 50.

Sommaire du N° de mars. — I. L'homme éducateur de la nature, par J.-J. BERTHIER. — II. Le cerf et la levrette. — III. Ne cours pas après ta destinée, par Louise BERNHARD. — IV. La vie chrétienne éclaire et règle l'existence. — V. L'âne et le cheval. — VI. Adolphe Retté, son évolution religieuse et littéraire, par J. FAVRE. — VII. Mes-

demoiselles nos jeunes filles (*suite*), par Auguste SCHORDERET, publi-ciste. — VIII. Le chien-mouton, chien-loup, par Y. — IX. Deux coqs, par B. JOACHIM. — X. Les thèses de doctorat de P.-M. Masson, par J.-M. — XI. L'âne fait du bluff, par B. JOACHIM. — XII. Les voix de mon pays, par Léon PILLONEL. — XIII. Mademoiselle Aglaé, par S. BONGARD. — XIV. Le mouton coupable. — XV. Parce que la mort vient, par Jean MAGDAL. — XVI. Le lion et le crapaud, par B. JOACHIM.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Les éducateurs catholiques suisses et le B. Nicolas de Flue. — Dimanche, 22 avril, la Société catholique d'éducation a eu son assemblée générale à Sachseln. La journée a commencé par un service religieux avec allocution de circonstance du R. P. J.-B. Egger, O. S. B., recteur du collège de Sarnen. La séance d'études s'ouvre à 1 h., après quoi a eu lieu l'assemblée générale, spécialement consacrée à commémorer le souvenir du saint ermite du Ranft comme éducateur. Le président central, Mgr Tremp, prononce le discours d'ouverture ; M. l'abbé Omlin, commissaire épiscopal, apporte le salut de l'évêque ; M. Adalbert Wirz, député aux États, présente un rapport sur « le Bienheureux Nicolas de Flue, notre maître dans l'amour de la patrie » ; M. le juge fédéral Schmid, M. le conseiller d'Etat Erni (Lucerne), et M. l'inspecteur scolaire Britschgi (Sarnen) parlent sur le même sujet. M. le landammann Ming a fait le discours de clôture.

Berne. — Le technicum de Biel a été fréquenté, le dernier semestre, par 414 élèves, dont 374 Suisses et 40 étrangers. Les examens d'admission auront lieu le 30 avril et les cours d'été commenceront le 2 mai.

L'exercice écoulé a été très satisfaisant, tant au point de vue des résultats obtenus qu'à celui du placement des élèves sortants.

Les élèves des sections de mécanique technique, d'électrotechnique, d'horlogerie surtout, trouvent facilement à se placer, jamais l'industrie n'ayant eu autant besoin d'hommes capables.

Neuchâtel. — C'était au mois de janvier, à la montagne, à Trémalmont. La bise soufflait. Quand les petits écoliers arrivèrent, les mains bleuies par le froid, dans la salle d'école le poêle ronflait, il était brûlant, mais le thermomètre ne